



## Bilatérale entre le directeur de la DSAC et des représentants de l'UNSA Aviation Civile en DSAC/O

### Communiqué

Les représentants locaux de l'UNSA Aviation Civile en DSAC/Ouest ont demandé à être reçus par Patrick Cipriani lors de sa venue à Brest dans le cadre de la présentation du plan stratégique 2025 et afin de lui relayer les principales préoccupations des agents de notre service.

Ainsi, certaines problématiques qui avaient été déjà abordées par les agents lors de la présentation du plan stratégique ont pu être approfondies.

La délégation de l'UNSA Aviation Civile était constituée de Hauteclaire SIMONET et de Frédéric RIEU. La directrice de la DSAC/Ouest a assisté à cette entrevue.

Cette réunion très constructive, et qui a duré 1 heure, a permis d'aborder les points suivants :

**Restrictions d'effectifs :** comment continuer à rendre le service en région si les postes ne sont pas remplacés ? Quelles garanties concernant les ouvertures de postes en DSAC/Ouest ? Le Directeur est au fait de la situation et vise une priorisation des tâches pour passer les pics de charge. Compte-tenu de la situation actuelle, il ne peut garantir que tous les postes seront remplacés, néanmoins son discours s'est voulu rassurant concernant le maintien des postes stratégiques.

**Augmentation de la charge de travail** (liée notamment aux modifications réglementaires ou de procédures internes) :

Le Directeur a conscience qu'il convient de limiter l'augmentation de la charge de travail, Il y a pour cela plusieurs leviers dont la simplification à la fois de la réglementation et des procédures de surveillance. Le Directeur encourage les DSAC-IR à alerter la DSAC-EC si des procédures de surveillance ne peuvent être réalisées à cause du manque d'ETP. Les représentants de l'UNSA lui ont indiqué que les DT ne prenaient pas toujours au sérieux ces alertes, le directeur de la DSAC en a pris note.

**Projet de réaménagement de Nantes Atlantique :** Sentiment de priorisation des dossiers de Nantes Atlantique face aux autres sujets techniques, phénomène accentué par la composition du CODIR atypique en DSAC/Ouest par rapport aux autres DSAC/IR (CODIR sans chefs de division ce qui pourrait nuire à la remontée de sujets techniques).

La Directrice a précisé qu'il s'agit là d'un projet lourd et qui dure mais que ce sujet n'est pas priorisé par rapport à d'autres sujets techniques. Le départ prochain de son adjointe, qui est un élément clé du dossier et les résultats de l'audit interne contribueraient à initier une réflexion sur une réorganisation des modalités du traitement de ce dossier et de la gouvernance en générale de la DSAC/O.

Par ailleurs, les représentants de l'UNSA ont indiqué qu'il était difficile, dans ce projet hors normes, d'identifier le rôle de chacun, ce phénomène étant favorisé par la confidentialité de certaines informations et le pilotage de la DTA parfois difficile à suivre. Le directeur de la DSAC a été très sensible à cette problématique et la directrice de la DSAC/O a proposé de publier une fiche récapitulative des principaux acteurs de ce projet.

**Plan de charge**, actuellement en expérimentation dans le domaine R5 : utilisation des données, non adhésion des agents à l'outil OPSA ainsi qu'à la méthode.

Le Directeur a indiqué qu'il a dû mettre en œuvre une expérimentation de gestion par plan de charge car l'encadrement n'a pu fournir d'autres méthodes de planification de la charge de travail à une échéance de 3 à 4 mois. Il est cependant conscient des faiblesses de la méthode et de l'outil actuel, et il va en rediscuter avec la DT NO.

**Nombre de jours de télétravail** accordés en DSAC/Ouest. Le Directeur de la DSAC a constaté que le nombre de jours de télétravail à la DSAC/OUEST est quasiment équivalent à celui des autres DSAC-IR. Une nouvelle campagne de demande de télétravail sera lancée à l'occasion des entretiens annuels. La directrice de la DSAC/Ouest a fait part de son inquiétude sur le télétravail et estime que le fonctionnement global du service en pâtit.

L'UNSA a indiqué que les méthodes de management du télétravail sont encore à développer pour rendre le plus efficace possible cette nouvelle manière de travailler.

L'UNSA continuera à suivre ce dossier de près et participera activement aux prochaines discussions sur le télétravail en DSAC/Ouest.

**Reconnaissance de la licence ATREEA** (déséquilibre de traitement entre les inspecteurs de surveillance et les spécialistes régaliens, ce qui nuit à l'attractivité du domaine R2 dans son ensemble). Le Directeur a répondu qu'actuellement les conditions financières de la DGAC n'étaient pas réunies pour pouvoir mettre en œuvre une prime pour la licence ATREEA. Les représentants de l'UNSA ont toutefois fait remarquer qu'avec le même contexte économique, la DSNA prenait en charge une nouvelle prime mensuelle de 500€ pour lancer une expérimentation. Le directeur de la DSAC nous a indiqué être convaincu du bien-fondé de cette demande de reconnaissance.

**Avenir des contractuels et intérimaires à la DSAC/Ouest** et conséquences sur les services (perte d'expérience, déséquilibre des services). Le Directeur s'est montré très attentif et a pris bonne note de nos arguments.

**Les représentants de l'UNSA Aviation Civile de la DSAC/Ouest remercient le directeur de la DSAC pour sa disponibilité et pour la transparence de nos échanges lors de cette entrevue.**